

Chronique de l'esclavage

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **13 (1892)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le Rapport de sir Evelyn Baring au marquis de Salisbury sur l'administration de l'**Égypte**, rend un juste hommage au Khédive défunt dont les efforts ont atténué les maux causés par la traite en Égypte; « à l'égard de l'esclavage domestique », dit-il, « il n'y a plus autre chose à faire maintenant que de veiller à l'application des lois et règlements qui existent. Si l'on fait preuve d'une vigilance suffisante, la décadence graduelle de l'esclavage est assurée. En disant que le commerce des esclaves était mort en Égypte, je ne parlais bien entendu que de la vallée du Nil et non du trafic qui se fait entre les rives occidentale et orientale de la mer Rouge. Aussi longtemps que le contrôle du gouvernement égyptien, sur une longueur de littoral aussi considérable, ne sera guère que nominal, il serait impossible de prendre des mesures efficaces pour arrêter la traite, et le gouvernement égyptien ne pouvait vraiment pas être justement tenu pour responsable de la continuation du trafic. Une des raisons qui m'engagèrent à appuyer la proposition d'une expédition égyptienne à Tokar, au printemps dernier, fut que j'étais convaincu que si Tokar était réoccupé, un coup sérieux serait infligé au commerce des esclaves. Les espérances entretenues par moi et par d'autres à ce sujet se sont réalisées. Avec la reprise de Tokar, la situation a été modifiée. Les derviches ont été forcés de se retirer de la région côtière. Le contrôle du gouvernement égyptien sur le littoral n'est plus nominal, mais réel. Les marchands ne peuvent maintenant embarquer des esclaves nulle part, en territoire égyptien au sud de Souakim. Néanmoins, l'expérience a démontré que, quoique la réoccupation de Tokar ait infligé un grand coup à la traite, elle n'a pas été suffisante, en elle-même, pour l'arrêter complètement. Les caravanes d'esclaves, interceptées dans une direction, prirent une route plus détournée et touchèrent la côte un peu au nord de Souakim, d'où les esclaves étaient expédiés à Yambo et se rendaient par terre à la Mecque. Le fait que la région entre la mer Rouge et le Nil n'était placée sous aucun contrôle efficace facilitait grandement ces opérations. Mais maintenant que les derviches ont été chassés, il ne faudra pas un grand effort pour restaurer un contrôle réel, en ce qui concerne en tout cas la région qui se trouve au nord de la route de Souakim à Berber. Le colonel Schaefer, chef du service de la répression de la traite, a, dans le courant de l'été dernier, appelé l'attention sur ce sujet. Il a proposé que le petit corps à dromadaires, actuellement sous ses ordres, soit augmenté de cent hommes et d'un officier anglais. Ces hommes seront stationnés aux différents

points de la côte et feront de fréquentes patrouilles dans la région située entre la mer Rouge et le Nil. Les propositions du colonel Schaefer ont été adoptées; les dépenses s'élevant à 5,000 L. environ par an, nécessaires pour les mettre à exécution, ont été portées au budget.

Le capitaine Jacques a adressé au gouvernement du Congo, qui lui a conféré le titre de commissaire de la force publique, un rapport sur le district qu'il occupe sur la rive occidentale du **Tanganyika**. Les Arabes ont procédé à une occupation méthodique du pays depuis le nord jusqu'à l'entrée du Maroungou, où ils ont été tenus en échec par le capitaine Joubert. Ils ont pris position partout où il y a quelques populations, comme ils l'ont fait sur le Congo, entre l'Arrouimi et les Stanley Falls, seulement au lieu de placer deux ou trois hommes dans chaque village, ils ont élevé des bomas et y ont mis des garnisons de 20 à 30 fusils et plus. Tous ces postes appartiennent à Roumaliza, l'Arabe le plus influent d'Oudjidji. Il cherche à s'emparer de l'Ouvira, au N.-O. du Tanganyika, où il guerroye depuis deux ans. Mais l'occupation est laborieuse, les populations ne se soumettent pas facilement et plusieurs fois elles ont fait subir des pertes sérieuses à l'envahisseur. Actuellement, il existe, au nord de l'Ouvira, un pays nouveau qui dépasse en richesses tous ceux dont on a parlé jusqu'à présent. L'ivoire y serait si commun que le boma de la capitale serait construit avec des défenses d'éléphants. Le pays est gouverné par une reine dont les sujets n'ont pour armes que de longs sabres en forme de faucille. Avec cette arme, ils ne craignent pas d'entrer en lutte avec les gens des Arabes, quoique ceux-ci soient armés de fusils.

Le commerce des esclaves continue au **Maroc**, malgré les représentations des ministres accrédités auprès du sultan. Une caravane venue de Timbouctou a amené récemment à Tanger 400 esclaves, pour la plupart des femmes et des enfants. Le nombre des esclaves est en ce moment si considérable dans la ville, qu'au lieu d'en tenir un marché, comme à l'ordinaire, deux fois par semaine, on en tient un tous les jours. Les prix sont, en conséquence, relativement bas, ils varient de 250 à 350 francs. Pendant les fêtes du Ramadan, les cadis (juges) qui viennent pour offrir des cadeaux au fils du sultan, ont été informés que le cadeau qui serait le plus agréable au jeune prince, serait celui de jeunes esclaves venant de Timbouctou. Les cadis, au nombre de 43, se sont cotisés pour offrir au prince, qui n'a que 18 ans, 200 jeunes esclaves des deux sexes, 120 du sexe féminin et 80 du sexe masculin. Et comme le prince a déjà la réputation d'être aussi cruel que vicieux, il est facile de prévoir à quel misérable sort sont destinés ces malheureux esclaves.

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, que conformément à l'**Acte général de la conférence anti-esclavagiste**, il devait être établi au département des affaires étrangères à Bruxelles, un bureau spécial chargé de centraliser l'échange international des documents contenant le texte des lois et règlements édictés par application de l'Acte général, ainsi que des renseignements statistiques concernant la traite, les esclaves arrêtés et libérés, le trafic des armes, des munitions et des alcools. L'Acte général de Bruxelles prévoit aussi la création d'un autre bureau dont le siège a été fixé à Zanzibar, et qui sera composé des délégués des puissances signataires qui désirent s'y faire représenter. Le bureau maritime international de Zanzibar aura pour mission de centraliser tous les documents et renseignements qui seraient de nature à faciliter la répression de la traite dans la zone maritime et dans la limite des arrangements internationaux. La conférence avait exprimé le désir de voir le gouvernement belge prendre l'initiative des démarches nécessaires pour amener la constitution du nouveau bureau. Ces démarches viennent d'aboutir. L'Allemagne, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, le Portugal et la Russie ont notifié leur intention de se faire représenter au bureau maritime et ont désigné à cette fin leurs agents consulaires accrédités à Zanzibar. Aux termes de l'article 75 de l'Acte général, le bureau est constitué dès que trois puissances ont nommé leurs représentants. Il pourra donc entrer prochainement en fonctions.

La petite République de **Libéria** vient de faire connaître son adhésion à l'Acte général anti-esclavagiste de Bruxelles, sous réserve de l'approbation de son Sénat. C'est un fait qui sera remarqué par tous ceux qui se préoccupent de l'exécution de l'Acte général. La conférence avait inséré dans ses protocoles une déclaration témoignant de l'intérêt qu'elle attacherait à voir la République de Libéria s'associer à l'œuvre entreprise par les puissances réunies à Bruxelles. Cette éventualité est en voie de se réaliser.

LE SOULÈVEMENT DES ARABES DANS LE HAUT-CONGO

D'APRÈS M. DORÉ, SURVIVANT DE LA MISSION HODISTER

L'Indépendance belge a publié le récit fourni par M. Doré, survivant de l'expédition Hodister, sur le soulèvement des Arabes dans le Haut-Congo.

Suivant la version même des Arabes, dit M. Doré, c'est à Riba-Riba, au sud des Stanley-Falls, au nord de Nyangoué, que s'est allumée la pre-